



# Info Stat

Les statistiques de la MSA



Bobigny, le 28 juillet 2023

## Les remboursements de soins du régime agricole à fin juin 2023

En données CVS-CJO, les remboursements de **soins de ville** du régime agricole de juin se situent nettement au-dessus des mois précédents. Sur six mois, ils restent en diminution, de **- 1,4 %**, sous l'effet de la 5<sup>e</sup> vague de la Covid-19 qui a majoré les remboursements du début d'année dernière. En excluant les prestations spécifiquement associées à l'épidémie de Covid-19 (tests, vaccins, IJ Covid, etc.), les remboursements sont, cette fois, en progression de **3,3 %**.

### Le régime agricole et ses assurés

Le **régime agricole** protège les salariés agricoles, les non-salariés agricoles et leurs ayants-droit dans les domaines de la santé, la famille, la retraite et les accidents du travail et maladies professionnelles. Au titre des **branches maladie** (y compris **maternité**) et **accidents du travail et maladies professionnelles**, il a remboursé **5,13 milliards d'euros** en 2022 pour les seuls soins de ville, soit **4,9 %** des remboursements tous régimes d'assurance maladie obligatoire confondus.

Les **non-salariés agricoles** représentent **37 %** de la population agricole protégée pour le risque maladie<sup>1</sup>. En moyenne plus âgés et ainsi plus fréquemment atteints d'une affection de longue durée (ALD), ils sont globalement plus consommateurs de soins que les salariés agricoles. Ainsi, pour les soins de ville, leurs remboursements représentent 48 % de ceux du régime agricole.

La baisse tendancielle de la **population non-salariée** protégée en maladie (- 3,2 % en moyenne sur la période 2014-2021) s'accélère légèrement, avec un **recul de 3,5 %** en 2022 après **- 3,1 %** en 2021. En hausse constante de 2014 à 2021 (+ 1,3 % en moyenne annuelle), la population des **salariés agricoles se stabilise** en 2022. Ces effets démographiques contraires expliquent en partie les rythmes d'évolution des dépenses, différents entre les deux régimes. Au global, la population protégée (salariée et non-salariée) diminue de 1,4 % en 2022.

1- Il s'agit ici strictement de la population qui a droit à la prise en charge de ses frais de santé, au titre de la protection universelle maladie (PUMa), du fait de son activité ou de sa résidence en France de manière stable et régulière. (voir encadré méthodologique en dernière page)

MSA Caisse Centrale - Direction de la communication - Service Presse		@msa_actu
Steven Boloko	07 61 55 99 46	<a href="mailto:boloko.steven@ccmsa.msa.fr">boloko.steven@ccmsa.msa.fr</a>
Elora Bayon	01.41.63.72.36	<a href="mailto:bayon.elora@ccmsa.msa.fr">bayon.elora@ccmsa.msa.fr</a>
19 rue de Paris CS50070 - 93013 Bobigny Cedex		
<b>Retrouvez-nous sur :</b> <a href="http://statistiques.msa.fr/">http://statistiques.msa.fr/</a> <a href="http://statistiques.msa.fr/geomsa/">http://statistiques.msa.fr/geomsa/</a> <a href="http://www.msa.fr">www.msa.fr</a>		



Le nombre d'affiliés au régime agricole ayant bénéficié **d'au moins un remboursement de soins de ville sur les six premiers mois 2023 est en baisse de 7,7 %** par rapport à la même période de l'année précédente. Ce fort recul provient d'un effet base avec un premier trimestre 2022 particulièrement haut, suite à un nombre conséquent de personnes ayant été vaccinées et/ou ayant fait un test de dépistage de la Covid-19.

## Un rythme d'évolution relativement proche dans les deux régimes

La baisse des remboursements est relativement proche dans les deux régimes : - 1,7 % dans le régime des salariés et - 1,1 % chez les non-salariés. Déduction faite des prestations spécifiquement associées à l'épidémie de Covid-19, le différentiel d'évolution entre les deux régimes est cette fois plus important : + 5,6 % dans le régime des salariés, + 0,9 % chez les non-salariés.

## Reprise des honoraires médicaux, particulièrement pour les spécialistes

Les remboursements d'honoraires de **généralistes** de juin confirment le niveau relativement haut de mai. L'évolution depuis le début de l'année reste identique au mois précédent (- 1,9 %). Les remboursements d'honoraires de **spécialistes** enregistrent quant à eux un pic de croissance ce mois et progressent de **4,6 %** entre mai et juin. Leur évolution PCAP s'accélère à **5,4 %**. Les remboursements **dentaires** sont également dynamiques avec une hausse de **4,3 %** fin juin.

## Progression nette des remboursements de masso-kinésithérapie

Après un mois atypiquement bas, les soins de **masso-kinésithérapie** retrouvent leur trajectoire croissante, ils progressent de **3,9 %** sur le premier semestre. Les **soins infirmiers** restent proches du niveau atteint en mai, ils diminuent de **4,1 %** sur six mois. Hors actes Covid, la baisse est plus modérée (- 1,2 %).

## Sursaut pour les remboursements de biologie

Les remboursements des analyses médicales en **laboratoires** observent une reprise en juin après une chute quasi-ininterrompue depuis le point haut de janvier 2022. Leur évolution de - 30,9 % sur le premier semestre est toujours minorée par l'effet base du pic de la vague Omicron en début 2022. Hors tests Covid, les remboursements progressent de 3,3 % (taux majoré par le mois de janvier 2022, atypiquement bas en conséquence d'une activité monopolisée par la crise sanitaire).

## Reprise de la croissance pour les remboursements de transports

Les remboursements de **transports** de patients repartent à la hausse après un mois de mai bas et progressent de **6,4 %**.



## Des indemnités journalières maladie plus faibles que le mois précédent

Le poste des **indemnités journalières (IJ) maladie** est le seul à connaître en juin un niveau de dépense inférieur à celui de mai. Elles baissent de **5,5 %** sur six mois. Hors IJ liées à la Covid, les versements progressent de 5,9 % sur la même période. Les versements d'IJ AT sont eux en progression en mai, portant la croissance sur le premier semestre à **2,8 %**.

## Pic de croissance pour les médicaments ce mois

Les remboursements de **médicaments** progressent vivement ce mois, que ce soient les **médicaments de ville** ou les **médicaments rétrocedés**. Ils progressent respectivement de 5,8 % et de 13,0 % par rapport à mai. Sur le premier semestre, les taux PCAP atteignent **- 0,8 %** et **- 9,9 %** respectivement (taux toujours minorés par la vague Omicron de début 2022).

## Des dispositifs médicaux de nouveau en hausse

Après deux mois bas, les **dispositifs médicaux** retrouvent le niveau précédent et progressent de 0,7 % à fin juin.

**Tableau 1 : Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO**

Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO à fin juin 2023	Évolution en ACM (année complète mobile)				Évolution en PCAP (période comparable à l'année précédente)			
	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin juin 2022	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin juin 2022
<b>TOTAL SOINS DE VILLE</b>	<b>+0,0%</b>	<b>-0,9%</b>	<b>+0,9%</b>	<b>+2,9%</b>	<b>-1,4%</b>	<b>-1,7%</b>	<b>-1,1%</b>	<b>+3,0%</b>
<b>Soins de ville hors produits de santé</b>	<b>-0,1%</b>	<b>-1,2%</b>	<b>+0,9%</b>	<b>+0,3%</b>	<b>-1,7%</b>	<b>-2,0%</b>	<b>-1,4%</b>	<b>+0,4%</b>
Honoraires des médecins et dentistes libéraux	+2,4%	+1,0%	+3,6%	-0,9%	+3,2%	+1,8%	+4,4%	-1,8%
- Médecins généralistes	-2,2%	-3,3%	-1,3%	-4,1%	-1,9%	-2,5%	-1,3%	-7,2%
- Médecins spécialistes	+4,4%	+2,7%	+5,8%	+0,5%	+5,4%	+3,7%	+6,9%	+0,3%
- Dentistes	+3,9%	+2,9%	+4,6%	-0,6%	+4,3%	+2,7%	+5,6%	+0,5%
Soins d'auxiliaires médicaux libéraux	-0,7%	-2,0%	+1,5%	-1,2%	-1,8%	-3,0%	+0,4%	-0,6%
- Masseurs-kinésithérapeutes	+3,1%	+1,8%	+4,7%	-1,6%	+3,9%	+2,9%	+5,1%	-1,2%
- Infirmiers	-2,4%	-3,2%	-0,6%	-1,1%	-4,1%	-4,8%	-2,6%	-0,4%
Laboratoires	-23,7%	-19,2%	-27,3%	-11,3%	-30,9%	-25,9%	-34,9%	-12,7%
Frais de transports	+6,2%	+3,6%	+9,4%	+9,5%	+6,4%	+3,7%	+9,5%	+5,6%
Indemnités journalières (IJ) :	+2,2%	+3,8%	+1,9%	+4,4%	-2,7%	+1,7%	-3,4%	+7,9%
- IJ maladie	+1,8%	+4,7%	+1,3%	+6,6%	-5,5%	+1,2%	-6,7%	+12,9%
- IJ ATMP	+2,9%	+2,3%	+3,0%	+0,6%	+2,8%	+2,6%	+2,8%	-0,5%
<b>Produits de santé (médicaments + LPP)</b>	<b>+0,1%</b>	<b>-0,4%</b>	<b>+0,8%</b>	<b>+7,8%</b>	<b>-0,9%</b>	<b>-1,3%</b>	<b>-0,5%</b>	<b>+7,7%</b>
Médicaments :	-0,3%	-0,1%	-0,5%	+10,4%	-1,4%	-0,8%	-2,0%	+10,9%
- Médicaments délivrés en ville	+0,7%	+1,1%	+0,3%	+12,2%	-0,8%	-0,2%	-1,4%	+13,4%
- Médicaments rétrocedés	-12,8%	-16,5%	-9,8%	-7,5%	-9,9%	-10,7%	-9,3%	-14,7%
LPP	+1,5%	-1,5%	+5,5%	+0,3%	+0,7%	-2,6%	+5,2%	-1,2%

Source : MSA



## MÉTHODOLOGIE

### Champ

Les résultats présentés sont issus des données statistiques sur la France métropolitaine. Ils recouvrent les risques maladie, maternité, accidents du travail et maladies professionnelles, hors indemnités journalières maternité et paternité, qui ne font pas partie de l'objectif national des dépenses de l'assurance maladie (Ondam).

Ne sont pas pris en compte les montants versés par le régime général pour l'inter-régime et directement remboursés par la caisse centrale de la MSA, comme le forfait patientèle médecin traitant (FPMT), la rémunération sur objectifs de santé publique (Rosp), les vacations des professionnels de santé en centre de vaccination, *etc.*

### Personne protégée en maladie

Bénéficiaire de la prise en charge de ses frais de santé, au titre de la protection universelle maladie (PUMa), du fait de son activité ou de sa résidence en France de manière stable et régulière.

Elle est recensée dans le répertoire national inter-régimes des bénéficiaires de l'assurance maladie (RNIAM) qui identifie l'organisme d'assurance maladie auquel elle est rattachée. Pour un régime d'assurance maladie obligatoire, cette population peut différer légèrement de celle bénéficiant également de prestations en espèces ou d'une prise en charge au titre du risque des accidents du travail et des maladies professionnelles (la prise en charge des frais relevant alors du régime d'appartenance au moment de l'accident du travail).

### Corrections CVS-CJO

Les données sont corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO) ; ces corrections sont recalculées chaque mois, induisant une révision plus ou moins importante de l'historique des séries.

### Sigles cités :

ACM : Année complète mobile.

ALD : Affection de longue durée.

ATMP : Accidents du travail – maladies professionnelles.

CVS-CJO : Correction des variations saisonnières et des jours ouvrables.

FPMT : Forfait patientèle médecin traitant

IJ : indemnités journalières.

LPP : Liste des produits et des prestations.

Ondam : Objectif national des dépenses de l'assurance maladie.

PCAP : Période comparable à l'année précédente.

PUMa : Protection universelle maladie.

RA : Régime agricole.

RNIAM : Répertoire national inter-régimes des bénéficiaires de l'assurance maladie.

Rosp : Rémunération sur objectifs de santé publique.

### Pour en savoir plus :

Voir la note de conjoncture intégrale : <https://statistiques.msa.fr/publication/conjoncture-maladie-au-regime-agricole-a-fin-juin-2023-note/>